

Rapport du conseil communal du 24. janvier 2025

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal.

Les deux points supplémentaires suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

Commission forestière, de l'environnement et du développement durable.

Le groupe DP demande à remplacer M. Kevin Becker par M. Camille Ruppert.

Accepté à l'unanimité.

Modifications budgétaires.

Les modifications budgétaires sont adoptées par 8 voix pour et 3 voix contre.

1. Lotissement de fonds 27, rue de Bateliers à Grevenmacher

- a. Convention pour la libération d'aménagement de 2 emplacements de stationnement

Accepté à l'unanimité.

- b. Projet de lotissement : adoption.

Accepté à l'unanimité.

2. Renonciation des logements abordables qui reviendraient à la Ville de Grevenmacher en mettant en œuvre le PAP « op Flohr ».

Accepté à l'unanimité.

3. Renonciation des logements abordables qui reviendraient à la Ville de Grevenmacher en mettant en œuvre le PAP « Galerie Moderne ».

Accepté à l'unanimité.

En complément des deux cessions de renonciation concernant le logement abordable, le collège échevinal propose que la SNHBM accompagne le processus de planification du logement abordable pour les deux PAP.

La conseillère Carine Sauer (CSV) demande qui sera en charge de la construction des unités de logement concernées. M. Pierre-Nicolas Crespín, du service communal d'urbanisme, explique que le PAP détermine quelles unités seront dédiées à cet objectif. Celles-ci seront construites par le promoteur, puis cédées au maître d'ouvrage public à prix coûtant. Un accord de cession est conclu à cet égard.

Accepté à l'unanimité.

4. Avenant au règlement de la circulation.

Les modifications concernent les points suivants :

Dans la « rue de Münschecker », au niveau de la maison n°22, un panneau signalant un rétrécissement de la chaussée sera installé en raison de l'étroitesse de la voie.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que la rue « Zéilewee » a été mal conçue en 1995 et que plusieurs tentatives ont déjà été faites pour améliorer la situation.

Elle précise que la rue doit être réaménagée en zone résidentielle avec une limitation de vitesse à 20 km/h.

Elle ajoute également que quelques élèves du lycée ont pris l'habitude de se garer dans cette rue. C'est pourquoi il est prévu d'y installer des horodateurs, ce qui ne pénalisera pas les habitants de Grevenmacher puisqu'ils disposent de vignettes de stationnement.

L'échevin Marc Krier (déi gréng), président de la Commission de la circulation et de la mobilité, souligne qu'il s'agit d'un des sujets qui a suscité le plus de discussions et se réjouit que des mesures concrètes soient enfin prises pour atteindre une modération du trafic.

Le conseiller Claude Wagner (DP) propose, comme suggéré par la Commission communale de la circulation, de reporter ce point de l'ordre du jour, estimant que les mesures proposées ne sont pas suffisantes en vue du futur chantier dans la « rue de Münschecker ».

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) déclare que ce point ne sera pas retiré de l'ordre du jour aujourd'hui. Cependant, elle précise que les mesures concernées seront définies dans un règlement temporaire d'urgence du collège échevinal dès que toutes les informations nécessaires concernant le chantier prévu seront disponibles.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) fait remarquer que le changement de direction de circulation prévu n'est pas directement lié au chantier planifié. Il souligne qu'une meilleure transmission des informations concernant les travaux aurait été utile.

Il demande en outre si le pont de la « rue de Manternach », qui enjambe l'autoroute, sera également fermé.

M. Yves Christen, du service technique, explique qu'il ne dispose pas encore d'informations officielles à ce sujet.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ajoute que le règlement temporaire de circulation concernant le chantier dans la « rue de Münschecker » peut être considéré comme une sorte de période d'essai.

Accepté à l'unanimité.

Le conseiller Claude Wagner (DP) s'enquiert de la date d'achèvement de la « rue de Wecker ».

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que la commune a exigé que la « rue de Wecker » soit impérativement rouverte à la circulation avant que la « rue de Münschecker » ne soit fermée pour le projet de construction à venir, afin d'éviter un chaos routier.

M. Yves Christen informe que l'Administration des Ponts & Chaussées a indiqué que la pose des bordures devrait être achevée d'ici deux semaines et que la rue pourra ensuite être rouverte à la circulation. Toutefois, pendant les vacances de Pâques, elle devra être temporairement fermée pendant quelques jours afin de procéder à l'asphaltage final.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) espère que les propositions de la Commission de la circulation ainsi que les étapes encore en suspens, qui avaient déjà été listées en 2022 pour la rue « Zéilewee », seront traitées au plus vite par le conseil communal.

5. Subsides :

a.	<u>Harmonie municipale de la Ville de Grevenmacher:</u>	1.313,58€
b.	<u>Amicale Foyer Pietert</u>	
	<u>1) Bénéfice provenant du concert de la Musique Militaire Grand-ducale du 1^{er} décembre 2023:</u>	3.283,86€
c.	<u>HB Museldall:</u>	1.300€
d.	<u>Club Sportif Grevenmacher:</u>	2.500€
e.	<u>Dëschtennis Gréiwemaacher a.s.b.l.:</u>	3.800€
f.	<u>Spirit of the Highlands Pipes & Drums:</u>	900€
g.	<u>Ladies Circle 5 Osten:</u>	100€
h.	<u>Memo Shoah Luxembourg a.s.b.l.</u>	50€
	Accepté à l'unanimité.	

6. Approbation d'un contrat de bail portant sur un emplacement de stationnement au parking souterrain « Réngmauer ».

Adopté avec 10 voix pour. Le conseiller Patrick Frieden (DP) n'a pas pris part au vote, conformément à l'article 20 de la loi communale.

7. Approbation de la convention relative à l'acquisition de terrains par les communes-membres du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS, dans le cadre de la protection et de la restauration de la nature et des ressources naturelles.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) explique que le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIAS) a conclu un accord avec les 21 communes membres ainsi qu'avec le ministère de l'Environnement, conformément aux dispositions légales en vigueur. Si la commune souhaite acquérir un terrain exclusivement destiné à la protection de la nature, l'État peut rembourser jusqu'à 75% des coûts d'acquisition, en fonction du type de terrain concerné.

Pour que cette procédure soit effective, le SIAS doit au préalable émettre un avis confirmant l'importance écologique du terrain en question.

Le SIAS dispose d'un budget annuel total de 250 000€, réparti entre les 21 communes membres.

De plus, dans le cadre du Pacte Nature, la commune reçoit des points correspondants pour la certification annuelle.

Une limite a été fixée à 500€ par are.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) demande si une aide supplémentaire peut être accordée lorsqu'un terrain est acheté à des fins de compensation.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) le confirme et précise que cette aide est accordée exclusivement à des fins de protection de la nature. Dans tous les cas, l'avis du SIAS doit être donné à l'avance. Une évaluation ultérieure n'est pas possible.

Accepté à l'unanimité.

8. Concessions cimetière.

Accepté à l'unanimité.

11. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) annonce quelques nouvelles désagréables concernant la gare routière et partage les informations contenues dans une lettre de l'entreprise Mabilux datée du 23 janvier. Celle-ci informe que les travaux prennent du retard en raison de conditions météorologiques défavorables et que l'achèvement est désormais prévu pour le 28 mars. Elle insiste sur le fait que la gare routière devra impérativement être mise en service au plus tard avant le « Maacher Wäimoart ». Afin de clarifier la situation, l'entreprise en charge des travaux a été convoquée devant le collège échevinal la semaine prochaine pour fournir des explications sur ce retard et assumer ses responsabilités.

Par ailleurs, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) fait état d'un arrêt des travaux dans l'ancienne pharmacie. Lors d'une inspection du site, il a été constaté que certaines parties de l'intérieur du bâtiment ont été démolies en violation des autorisations, notamment des poutres porteuses en chêne.

Le conseiller Claude Wagner (DP) s'interroge sur l'intention des responsables du projet, à savoir si l'architecte et le maître d'ouvrage avaient prévu la démolition complète du bâtiment.

M. Pierre-Nicolas Crespin, du service d'urbanisme communal, explique que le permis de construire n'a pas été respecté. Étant donné que ce bâtiment est classé comme monument national, la responsabilité incombe également à l'INPA (Institut national pour le patrimoine architectural).

Même si le bâtiment n'a pas été entièrement démolé, une partie significative l'a été, ce qui aurait dû être évité selon M. Pierre-Nicolas Crespin.

Il souligne que l'architecte et le maître d'ouvrage n'auraient pas dû entreprendre de travaux sans l'autorisation préalable ou l'avis de l'INPA ainsi que de la commune de Grevenmacher, et qu'ils auraient dû être conscients de cette exigence.

Le conseiller Claude Wagner (DP) demande si la commune a été informée de ces infractions. M. Pierre-Nicolas Crespin confirme que l'INPA a signalé ces irrégularités.

Les maîtres d'ouvrages auraient déclaré à l'INPA d'avoir été confrontés à des difficultés liées aux poutres porteuses en chêne, mais ils n'auraient pas pu prendre de mesures sans autorisation appropriée.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe que des travaux ont débuté au lycée, au niveau des pavillons situés dans la « rue du Centenaire », en vue de l'installation d'une structure modulaire destinée à la distribution des repas. Cette installation devrait rester en place jusqu'en 2029. Une demande correspondante de l'Administration des bâtiments publics a été reçue la semaine dernière, pour laquelle la commune doit encore délivrer le permis de construire nécessaire.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) demande combien de containers seront nécessaires pour la cantine.

M. Pierre-Nicolas Crespin, du service d'urbanisme communal, explique qu'il s'agit d'une structure cohérente composée de plusieurs containers, mais que l'ensemble reste de taille relativement modeste.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe également que l'annonce publiée la semaine dernière dans le cadre d'une procédure « commodo » concernait la salle de sport du lycée.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) se renseigne sur l'organigramme actuel de l'administration communale.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que celui-ci sera mis à disposition des membres du conseil communal en temps utile.

La conseillère Tess Burton (LSAP) demande s'il était possible d'ajouter des photos des employés et des membres du conseil communal dans l'organigramme.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) indique que cette possibilité devra être examinée.

12. Questions au collège échevinal

Le conseiller Patrick Frieden (DP) :

- Concernant le programme culturel au centre culturel Machera : Seules les manifestations jusqu'à fin avril, à l'exception d'un événement en mai, figurent actuellement dans le calendrier des événements.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'elle a reçu la veille une information du manager du centre culturel indiquant que le calendrier des événements sera complété dans un avenir proche.

Le conseiller Claude Wagner (DP) :

- Il critique la disposition peu pratique des réfrigérateurs dans le comptoir de la buvette du centre culturel.
Selon lui, il est inacceptable que le centre culturel de la métropole de la Moselle ne dispose pas de réfrigérateurs adaptés, offrant un espace suffisant pour refroidir correctement les bouteilles de vin. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) partage cette critique et assure qu'un contrôle sera effectué.
- Il s'interroge sur un panneau d'information dans le centre culturel, indiquant qu'il est interdit d'apporter des boissons dans la salle des fêtes. Il se demande comment cela sera géré lors d'événements comme le « Maacher Wäimoart » et le Festival des Nations.
L'échevine Liane Felten (CSV) ajoute que la même question lui a déjà été posée. Il est possible que cette interdiction ait été instaurée à la demande de l'*Harmonie Municipale* à l'occasion de son concert.
Elle précise que le revêtement de sol de la salle des fêtes est un parquet industriel haut de gamme.
Le conseiller Patrick Frieden (DP) souligne que les mêmes règles devraient s'appliquer à tous ceux qui organisent un événement au Centre culturel Machera, et qu'une directive claire est donc nécessaire.
M. Ralph Wagner, du service financier, suggère que ce panneau pourrait être un vestige d'un événement récent. Pour certaines manifestations, notamment des spectacles, il est effectivement prévu que les verres ne soient pas autorisés dans la salle.
Le conseiller Claude Wagner (DP) insiste sur la nécessité d'une meilleure communication et d'une clarification des règles à ce sujet.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) confirme que cette question sera examinée.

La conseillère Carine Sauer (CSV) :

- Elle se renseigne sur la caution pour les petites salles.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que cette caution a déjà été supprimée.

Le conseiller Marc Ury (CSV) :

- Il signale des problèmes liés à la réservation de places au centre culturel, en particulier lorsque les visiteurs souhaitent réserver des sièges côte à côte. Il arrive que certaines personnes annulent leur réservation ou renoncent à acheter des billets lorsqu'elles ne peuvent pas obtenir des places adjacentes.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que la gestion des réservations de billets est assurée par « luxembourgticket ».

Le conseiller Patrick Frieden (DP) suggère que le manager, Tom Scharz, prenne contact avec le service de billetterie afin de clarifier la situation.

- Il fait référence à un article récent du Luxemburger Wort, intitulé « Asche im Fluss : Mosel als letzte Ruhestätte wirft Fragen auf », qui évoque notamment un projet de cimetière dans les vignobles dans la commune de Wormeldange. Il précise avoir échangé à ce sujet avec le bourgmestre de Wormeldange, M. Claude Pundel, afin d'obtenir des informations. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que sa préférence reste un cimetière forestier. Elle ajoute que le 7 mars, le conseil communal visitera, en compagnie du garde forestier Philippe Fisch, les emplacements potentiels pour un cimetière forestier.